

P.V. n° 16

Président : M. DEMARET.

Présents : MM. HUS - LEYGE.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD – LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 110 euros.

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U15

SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U15

SAISON 2023/2024

225 Engagés

21/10/2023	1 ^{er} Tour	---- >	97	matches avec	194	clubs			
04/11/2023, 09/12/2023, 16/12/2023 et 06/01/2024	2 ^{ème} Tour	---- >	64	matches avec	97	vainqueurs	+	31	entrants
13/01/2024	3 ^{ème} Tour	---- >	32	matches avec	64	vainqueurs			
17/02/2024	4 ^{ème} Tour	---- >	16	matches avec	32	vainqueurs			
02/03/2024	5 ^{ème} Tour	---- >	8	matches avec	16	vainqueurs			
30/03/2024	1/4 de Finale	---- >	4	matches avec	8	vainqueurs			
11/05/2024	1/2 Finales	---- >	2	matches avec	4	vainqueurs			
25/05/2024	FINALE	---- >	1	match avec	2	vainqueurs			
			224	matches				225	équipes

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION RESTREINTE DU 15 AVRIL 2024

PAGE 2/9

Quarts de Finale :

La Commission homologue les résultats des **4** matches de ce tour.

Calendrier des Demi-Finales :

2 matches avec les **4** vainqueurs des quarts de Finale.

La Commission procède au tirage au sort :

Match 1 : **Stade Bordelais / A.G.J.A. Caudéran**

Match 2 : **Stade Poitevin F.C. / Trélissac A.P.F.C.**

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **samedi 11 mai 2024 à 15h00**.

La durée de la rencontre est de 80 minutes, divisée en deux périodes de 40 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur (**Il ne sera pas joué de prolongation**).

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. Arbitrage.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable du club recevant, **sauf désignation par la C.R. Délégués.**

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !!!

Cette Coupe est ouverte aux joueurs U15, U14 et U13 (3 maximum) aux conditions de surclassement de l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match.

En conformité avec l'article 24/A Alinéa 1 et 2 des Règlements Généraux de la LFNA, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match.

La règle des remplacés remplaçants s'applique durant toute la compétition.

CHAMPIONNATS

U18 REGIONAL 1

Match n° 26073933 – Poule A – La Ligugéenne / Chamois Niortais F.C. du 23/03/2024

Courriel de La Ligugéenne du 22/03/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de La Ligugéenne.**

Amende de 105 euros pour forfait à La Ligugéenne (1^{er} forfait).

Match n° 26073940 – Poule A – E.S. Saintes Football / La Ligugéenne du 06/04/2024

Courriel de La Ligugéenne du 06/04/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de La Ligugéenne.**

Amende de 105 euros pour forfait à La Ligugéenne (2^{ème} forfait).

Match n° 26073923 – Poule A – S.O. Châtelleraut / Chamois Niortais F.C. du 13/04/2024

Courriel du S.O. Châtelleraut du 11/04/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du S.O. Châtelleraut.**

Amende de 105 euros pour forfait au S.O. Châtelleraut (1^{er} forfait).

Match n° 26074045 – Poule B – E.S. Guérétoise / F.C. Libourne du 03/02/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 14/03/2024 qui **a décidé de sanctionner l'équipe d'U18 R1 du club de l'E.S. Guérétoise de 2 matches à disputer sur terrain neutre et à huis-clos pour ses 2 prochains matches à domicile à compter du 18/03/2024.**

Match n° 26074067 – Poule B – E.S. Guérétoise / F.C.E. Mérignac Arlac du 23/03/2024

Courriel de l'E.S. Guérétoise du 22/03/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Guérétoise.**

Compte-tenu des éléments au dossier, aucune amende pour forfait n'est infligée à l'E.S. Guérétoise (1^{er} forfait).

Match n° 26074070 – Poule B – Limoges Football / A.S. de St-Pantaléon de Larche du 06/04/2024

Courriel de l'A.S. de St-Pantaléon de Larche du 05/04/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. de St-Pantaléon de Larche.**

Amende de 105 euros pour forfait à l'A.S. de St-Pantaléon de Larche (1^{er} forfait).

Match n° 26074181 – Poule C – S.A. Mérignacais / Les Croisés de St-André Bayonne du 03/02/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 21/03/2024 qui **a décidé de donner le match à rejouer.**

Match n° 26074203 – Poule C – Aviron Bayonnais / Jeunesse Villenavaise du 06/04/2024

Courriel de l'Aviron Bayonnais du 05/04/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'Aviron Bayonnais.**

Amende de 105 euros pour forfait à l'Aviron Bayonnais (1^{er} forfait).

U18 REGIONAL 2

Match n° 26074285 – Poule A – U.S. Aigrefeuille / E.S. La Rochelle du 16/03/2024

Courriel de l'U.S. Aigrefeuille du 15/03/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. Aigrefeuille.**

Amende de 105 euros pour forfait à l'U.S. Aigrefeuille (1^{er} forfait).

Match n° 26074290 – Poule A – Thouars Foot 79 / U.S. Aigrefeuille du 23/03/2024

Courriel de l'U.S. Aigrefeuille du 22/03/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. Aigrefeuille.**

Amende de 105 euros pour forfait à l'U.S. Aigrefeuille (2^{ème} forfait).

Match n° 26074385 – Poule B – S.A. Le Palais sur Vienne / G.J. Pôle Sud Creuse du 06/04/2024

Courriel de la S.A. Le Palais sur Vienne du 05/04/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de la S.A. Le Palais sur Vienne.**

Amende de 105 euros pour forfait à la S.A. Le Palais sur Vienne (1^{er} forfait).

Match n° 26074348 – Poule B – C.S. Feytiat / G.J. Neuvic St Léon G. du 13/04/2024

Courriel du G.J. Neuvic St Léon G. du 13/04/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du G.J. Neuvic St Léon G.**

Amende de 105 euros pour forfait au G.J. Neuvic St Léon G. (1^{er} forfait).

Match n° 26074560 – Poule C – U.S.J. St-Augustin C.P.A. / G.J. Pays Royannais du 06/04/2024

Courriel du G.J. Pays Royannais du 05/04/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du G.J. Pays Royannais.**

Amende de 105 euros pour forfait au G.J. Pays Royannais (2^{ème} forfait).

Match n° 26517876 – Poule C – F.C. Rochefort/ E.S. Bruges du 13/04/2024

Courriel de l'E.S. Bruges du 13/04/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Bruges.**

Amende de 105 euros pour forfait à l'E.S. Bruges (1^{er} forfait).

Match n° 26537541 – Poule D – St-Paul Sports / F.C. Porte d'Aquitaine 47 du 09/03/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 15/03/2024 qui a **décidé de donner :**

- **Match perdu par pénalité à l'équipe de St-Paul Sports (0-3)**
- **De donner match perdu par pénalité au F.C. Porte d'Aquitaine 47 (0 but, -1 point).**

Match n° 26537546 – Poule D – S.C. St-Pierre du Mont / R.C. Chambéry du 30/03/2024

Courriel du S.C. St-Pierre du Mont du 22/03/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du S.C. St-Pierre du Mont.**

Amende de 105 euros pour forfait au S.C. St-Pierre du Mont (1^{er} forfait).

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION RESTREINTE DU 15 AVRIL 2024

PAGE 5/9

Match n° 26537560 – Poule D – A.S. Lous Marous / S.C. St-Pierre du Mont du 06/04/2024

Courriel du S.C. St-Pierre du Mont du 05/04/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du S.C. St-Pierre du Mont.**

Amende de 105 euros pour forfait au S.C. St-Pierre du Mont (2^{ème} forfait).

Match n° 26537495 – Poule D – F.C. Porte d'Aquitaine 47 / A.S. Lous Marous du 10/04/2024

Courriel de l'A.S. Lous Marous du 09/04/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Lous Marous.**

Amende de 105 euros pour forfait à l'A.S. Lous Marous (1^{er} forfait).

U17 REGIONAL 1

Match n° 26075238 – Poule B – S.A. Mérignacais (2) / C.M. Floirac du 27/01/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 14/03/2024 qui **a décidé de sanctionner l'équipe d'U17 R1 du club du S.A. Mérignacais (2) de 3 matches à disputer sur terrain neutre et à huis-clos pour ses 3 prochains matches à domicile à compter du 18/03/2024.**

Match n° 26075265 – Poule B – G.J. Neuvic St-Léon / C.M. Floirac du 23/03/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 04/04/2024 qui **a décidé de sanctionner l'équipe d'U17 R1 du G.J. Neuvic St-Léon d'un match de suspension de terrain à disputer sur terrain neutre et à huis-clos à domicile à compter du 08/04/2024.**

Match n° 26075267 – Poule B – Bergerac Périgord F.C. / F.C. Girondins de Bordeaux (2) du 06/04/2024

Courriel du F.C. Girondins de Bordeaux du 05/04/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Girondins de Bordeaux (2).**

Amende de 105 euros pour forfait au F.C. Girondins de Bordeaux (1^{er} forfait).

Match n° 260755269 – Poule B – E.S.A. Brive / F.C. Libourne du 13/04/2024

Courriel du F.C. Libourne du 12/04/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Libourne.**

Amende de 105 euros pour forfait au F.C. Libourne (1^{er} forfait).

U17 REGIONAL 2

Match n° 26075525 – Poule B – U.S. Cenon / U.A. Cognac Football du 09/03/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 15/03/2024 qui **a confirmé le résultat acquis sur le terrain.**

Match n° 26075605 – Poule C – G.J. Plaine et Vallée / F.C. Lescarien du 03/02/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 28/03/2024 qui **a décidé de sanctionner l'équipe du G.J. Plaine et Vallée de 2 matches de suspension de terrain à disputer sur terrain neutre et à huis-clos à compter du 01/04/2024.**

COMPÉTITIONS REGIONALES JEUNES REUNION RESTREINTE DU 15 AVRIL 2024

PAGE 6/9

Match n° 26075412 – Poule A – E.S. Celles Verrines / Le Palais Sur Vienne du 20/01/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Appel du 05/04/2024 qui **confirme la décision de 1^{ère} instance concernant le sort de la rencontre, soit match perdu par pénalité pour les deux équipes.**

U16 REGIONAL 2

Match n° 26076805 – Poule C – E.S. Blanquefortaise / F.C. Rive Droite 33 du 27/01/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 21/03/2024 qui **a décidé de sanctionner :**

- **L'équipe d'U16 R2 du club de l'E.S. Blanquefortaise de 3 matches à huis-clos dont 1 avec sursis à disputer sur terrain neutre autre que celui d'Emile Miart à compter du 25/03/2024.**
- **L'équipe d'U16 R2 du club du F.C. Rive Droite 33 de 2 matches à huis-clos dont 1 avec sursis à compter du 25/03/2024.**

Match n° 26076903 – Poule D – G.J. Miey de Béarn / J.S. Teichoise du 30/03/2024

Courriel de la J.S. Teichoise du 26/03/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de la J.S. Teichoise.**

Amende de 105 euros pour forfait à la J.S. Teichoise (1^{er} forfait).

Match n° 26076824 – Poule C – E.S. Cenon / C.M.O. Bassens du 16/03/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 12/04/2024 qui **donne la rencontre à rejouer à une date ultérieure.**

U14 REGIONAL 1

Match n° 27739518 – Poule B – F.C. Rive Droite 33 / Angoulême Charente F.C. du 16/03/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 29/03/2024 qui **a décidé de donner match perdu par pénalité à l'équipe d'Angoulême Charente F.C. (0-3) sans en attribuer le bénéfice à celle du F.C. Rive Droite 33 qui conserve toutefois le bénéfice du but inscrit durant le match.**

Match n° 27739520 – Poule B – Angoulême Charente F.C. / F.C. St-André de Cubzac du 23/03/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 29/03/2024 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Match n° 27739665 – Poule C – F.C. de St-Médard en Jalles / G.J. Boé Agen F.C. du 09/03/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 15/03/2024 qui **a décidé de donner match perdu par pénalité à l'équipe du G.J. Boé Agen F.C. (0-3) sans en attribuer le bénéfice à celle du F.C. de St-Médard en Jalles qui conserve toutefois le bénéfice du point acquis et des deux buts inscrits durant le match.**

U14 REGIONAL 2

Match n° 27739849 – Poule B – C.S. Leroy Angoulême / E.F. du Val de Vienne du 16/03/2024

Courriel de l'E.F. du Val de Vienne *du 16/03/2024 à 09h38* informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.F. du Val de Vienne.**

Amende de **525 euros** ([tarifs LFNA 2023/2024 pour ce championnat : voir ci-dessous](#)) pour forfait à l'E.F. du Val de Vienne (1^{er} forfait).

Match n° 27740323 – Poule G – La Brède F.C. / F.C. Gantois du 16/03/2024

Courriel du F.C. Gantois du 14/03/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Gantois.**

Amende de **525 euros** ([tarifs LFNA 2023/2024 pour ce championnat : voir ci-dessous](#)) pour forfait au F.C. Gantois (1^{er} forfait).

CHAMPIONNATS U14 LIGUE

U14 Ligue - 1er forfait

525,00 €

U14 Ligue - 2ème forfait

525,00 €

U14 Ligue - forfait général

2 000,00 €

Match n° 27740320 – Poule G – G.J. J.S. Vallée du Lot / F.C. Porte d'Aquitaine 47 du 16/03/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 29/03/2024 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

U13 CRITERIUM REGIONAL

Match n° 27787968 – Poule B – Angoulême Leroy / Etoile Maritime du 30/03/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 12/04/2024 qui **donne la rencontre à jouer à une date ultérieure.**

FINALES D'ACCESSION EN CN U17 ET CN U19

Accession au CN U17

L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 7 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédante, la Ligue organise des 1/2 finales entre le premier de chaque poule et le meilleur second (en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) de l'ensemble des 3 poules d'U16 R1, puis une finale entre les vainqueurs. Un tirage au sort détermine le club qui reçoit pour les 1/2 finales, considérant que le meilleur second sera toujours désigné visiteur.

La **Finale** aura lieu sur le stade municipal à **MONTPON MENESTEROL** (Dordogne) **le samedi 25 mai 2024 à 15h30.**

Le tirage au sort des 1/2 Finales (le club recevant est celui désigné en premier et qui doit fournir la tablette pour l'utilisation de la FMI) :

Matches à jouer le samedi 18 mai 2024 à 15h00 :

- **1^{er} de la poule C / 1^{er} de la poule A**
- **1^{er} de la poule B / Meilleur 2^{ème} des 3 poules.**

Accession au CN U19

L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 7 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédante, la Ligue organise des 1/2 finales entre le premier de chaque poule et le meilleur second (en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) de l'ensemble des 3 poules d'U18 R1, puis une finale entre les vainqueurs. Un tirage au sort détermine le club qui reçoit pour les 1/2 finales, considérant que le meilleur second sera toujours désigné visiteur.

La **Finale** aura lieu sur le stade municipal à **MONTPON MENESTEROL** (Dordogne) **le samedi 25 mai 2024 à 18h00.**

Le tirage au sort des 1/2 Finales (le club recevant est celui désigné en premier et qui doit fournir la tablette pour l'utilisation de la FMI) :

Matches à jouer le samedi 18 mai 2024 à 15h00 :

- **1^{er} de la poule A / 1^{er} de la poule C**
- **1^{er} de la poule B / Meilleur 2^{ème} des 3 poules.**

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Patrick DEMARET
Les Secrétaires de séance,
Philippe MOUTHAUD
Tom LE MIGNOT

Procès-Verbal validé le 25/04/2024 par la Secrétaire générale, Madame Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.